

### Pouvez-vous nous donner l'évolution des ventes au T1 2019 ?

- Nous annoncerons nos résultats trimestriels le 29 avril 2019. Nous n'avons donné aucune indication sur l'activité au T1 2019 ou dans les premières semaines de l'année
- Notre objectif est un retour à la croissance des ventes digitales sur l'année 2019

### Quelles sont vos perspectives sur 2019 ?

- Tout est en place en ce début d'année pour atteindre l'objectif de retour à la croissance des ventes digitales<sup>1</sup> et à la croissance modérée de l'EBITDA récurrent<sup>1</sup> en 2019
- La croissance des ventes se fera progressivement sur les mois qui viennent, trimestre après trimestre

### Combien de chiffre d'affaires est sécurisé dans votre premier trimestre 2019 (ie. provenant des ventes antérieures au T1 2019) ?

- 80% du chiffre d'affaires du T1 2019 que nous avons prévu au budget est déjà sûr
- 55,5% du chiffre d'affaires de l'année 2019 est déjà sécurisé en Passif contrats (PCA)

### Quelle est l'évolution des ventes et du chiffre d'affaires par trimestre depuis le 01/01/18 ?

Ventes 2018	T1	Vs T1 2017	T2	Vs T2 2017	T3	Vs T3 2017	T4	Vs T4 2017	Total	Vs 2017
<b>Digital</b>	148,9	-6%	142,5	+2%	98,3	-20%	139,1	-24%	<b>528,7</b>	-12%
<i>Vs trim. préc.</i>	-19%		-4%		-31%		+42%			
<b>Imprimés</b>	23,2	-30%	19,8	-31%	15,6	-37%	18,5	-40%	<b>77,1</b>	-34%
<i>Vs trim. préc.</i>	-25%		-15%		-21%		+19%			
<b>Total</b>	<b>172,1</b>	-11%	<b>162,3</b>	-3%	<b>113,8</b>	-23%	<b>157,6</b>	-26%	<b>605,8</b>	-16%
<i>Vs trim. préc.</i>	-20%		-6%		-30%		+38%			

CA 2018	T1	Vs T1 2017	T2	Vs T2 2017	T3	Vs T3 2017	T4	Vs T4 2017	Total	Vs 2017
<b>Digital</b>	147,5	+1%	145,6	-4%	139,1	-3%	138,8	-9%	571,0	-4%
<i>Vs trim. préc.</i>	-3%		-1%		-4%		+0%			
<b>Imprimés</b>	25,2	-13%	31,4	-24%	20,9	-37%	20,9	-33%	98,4	-27%
<i>Vs trim. préc.</i>	-19%		+25%		-34%		+0%			
<b>Total</b>	<b>172,7</b>	-1%	<b>177,1</b>	-8%	<b>160,0</b>	-10%	<b>159,7</b>	-13%	<b>669,4</b>	-8%
<i>Vs trim. préc.</i>	-6%		+3%		-10%		+0%			

Ventes 2017	T1	T2	T3	T4	Total
<b>Digital</b>	159,1	139,3	122,4	183,3	<b>604,1</b>
<b>Imprimés</b>	33,2	28,6	24,9	30,9	<b>117,5</b>
<b>Total</b>	<b>192,3</b>	<b>167,8</b>	<b>147,3</b>	<b>214,1</b>	<b>721,6</b>

CA 2017	T1	T2	T3	T4	Total
<b>Digital</b>	145,8	151,0	144,0	152,2	<b>592,9</b>
<b>Imprimés</b>	28,9	41,4	33,4	31,2	<b>134,9</b>
<b>Total</b>	<b>174,7</b>	<b>192,4</b>	<b>177,3</b>	<b>183,4</b>	<b>727,8</b>

NB : Activités poursuivies. Les chiffres d'affaires en 2017 sont retraités sous IFRS 15

### **Capacité de financement du plan de transformation ?**

- Nous avons d'importants décaissements en 2019 suite notamment au plan social mené en 2018 et nous avons les moyens de financer ces montants sans impacter notre retour à la croissance
- L'entreprise génère des flux de trésorerie d'exploitation récurrents positifs (>100 millions d'euros) qui seront utilisés, en 2019, pour faire face à ces décaissements, en plus des 82 millions d'euros de trésorerie disponible au 1er janvier 2019
- Par ailleurs, Solocal a mis en place des solutions de financement complémentaires pour renforcer son bilan avec une ligne de fonds de roulement sécurisée pour au moins 10 millions d'euros et une ligne de crédit renouvelable (« RCF ») de maturité 3 ans pour 15 millions d'euros
- D'autres discussions sont en cours pour développer d'autres partenariats bancaires et accroître la facilité de fonds de roulement puisque l'entreprise dispose au bilan de plus de 200 millions d'euros de créances clients
- Par ailleurs, des cessions d'actifs non stratégiques sont toujours envisagées et pourraient renforcer la liquidité
- Les prévisions de trésorerie que la société a établies font ressortir qu'avec ces différentes sources de liquidité et la croissance des ventes digitales attendue cette année, Solocal dispose de la capacité de financer son activité en 2019 et notamment de faire face aux importants décaissements de trésorerie, liés au PSE, à venir aux troisième et quatrième trimestres 2019

### **Comment comptez-vous réduire ou rembourser votre dette ?**

- Après le décaissement exceptionnel que l'entreprise doit réaliser en 2019, Solocal continuera à générer des flux de trésorerie d'exploitation positifs, supérieurs à 100 millions d'euros, qui pourront être affectés à partir de 2020 à réduire son endettement en remboursant de façon partielle son obligation à échéance 2022
- Le refinancement du résiduel pourra également être envisagé à cette période si les conditions de marché le permettent. L'entreprise ne prévoit pas à ce stade de remboursement complet mais un refinancement anticipé

### **Quand comptez-vous payer des dividendes ?**

- Le déploiement du plan devrait permettre de payer à nouveau des dividendes aux actionnaires à l'horizon 2021, à condition que l'obligation ait pu à cette date être refinancée, car la documentation obligataire actuelle ne permet pas à l'entreprise de verser des dividendes

### **Étant donné les résultats de l'entreprise en 2018 et les incertitudes pesant sur l'équilibre financier de Solocal et sur le succès du plan de transformation, est-il prévu de mettre à l'approbation de la prochaine AG une attribution d'actions gratuites pour le Directeur Général ?**

- Eric Boustouller est un leader et manager expérimenté et talentueux qui bénéficie d'une rémunération en ligne avec les pratiques de marché. La politique de rémunération du groupe déterminée conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et à la Loi Sapin 2, a été adaptée avec pour objectifs principaux d'aligner les intérêts des bénéficiaires sur la création de valeur réalisée par l'entreprise au profit de ses différentes parties prenantes, en particulier de ses actionnaires, et contribuer efficacement à la politique d'attractivité et de rétention des talents.
- Dans ce cadre, l'Assemblée générale du 9 mars 2018 a autorisé un mécanisme de rémunération de long terme qui prend la forme d'une attribution d'actions de performance de la société aux managers clés et au Directeur Général. Les actions gratuites ainsi attribuées sont soumises à une condition de présence et à une condition de performance fondée d'une part sur le niveau d'atteinte d'objectif concernant l'agrégat EBITDA moins CAPEX et d'autre part sur l'évolution du cours de bourse de l'action de la société (le cours moyen de l'action au cours des vingt jours de Bourse précédant le 31 décembre 2020 doit être égal ou supérieur à 1,98 euro). Les modalités d'attribution sont détaillées dans le document de référence 2017 de la société accessible sur le site solocal.com.

- Par ailleurs, l'Assemblée générale du 9 mars 2018 a approuvé le versement d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite de 1 million d'actions de la société, cette indemnité de prise de fonction ayant pour objectif de le compenser partiellement des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, auxquels il avait dû renoncer suite à l'acceptation de son mandat de directeur général du groupe Solocal. Les modalités d'attribution sont détaillées dans le document de référence 2017 de la société accessible sur le site solocal.com.
- Comme précisé l'an dernier, l'intention du Conseil d'administration est de soumettre chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires de la société un plan d'attribution d'actions de performance dont le périmètre et les conditions seront convenus le moment venu et dont les principes resteront la génération de trésorerie et le cours de l'action

#### **Quelle répartition entre comptant et règlement mensuel prévoyez-vous pour votre nouvelle offre digitale ?**

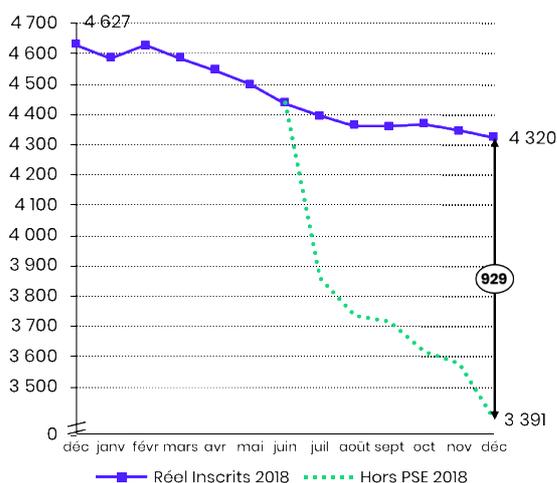
- L'estimation est de 70% en règlement mensuel et 30% au comptant pour la nouvelle gamme Présence en mode abonnement. Pour la gamme Référencement et les sites Internet, sur la base des premiers tests, l'estimation est de 90% en règlement mensuel et 10% au comptant
- Pour mémoire, le prix des services en règlement mensuel est supérieur de 14% par rapport à un règlement au comptant, mais ce montant peut être inférieur sur des ARPA élevés

#### **Quelle est la situation sur les annuaires imprimés ?**

- Après avoir annoncé en 2018 l'arrêt de la publication des annuaires imprimés dans 11 départements en 2019 et 15 départements en 2020 suite à une analyse de rentabilité prévisionnelle, Solocal a décidé d'arrêter la publication des annuaires imprimés à fin 2020, pour être 100% digital dès 2021
- L'activité annuaires imprimés est en déclin continu car les utilisateurs se tournent vers le digital
- Seulement 23 000 clients de Solocal utilisent l'imprimé seul et nous avons mis en place des offres mixtes pour favoriser le passage au digital
- La décision a été prise d'arrêter totalement la diffusion des annuaires imprimés après l'édition 2020, dernière édition collector
- Le dernier chiffre d'affaire pour l'activité annuaires imprimés sera enregistré en 2020
- Certaines charges fixes mutualisées entre les deux activités seront réallouées progressivement sur l'EBITDA Digital
- Solocal étudie actuellement de nouvelles solutions pour ses clients qui souhaitent décliner leur communication digitale sur un support papier, comme par exemple des flyers. L'objectif est de permettre à ses clients de s'adresser à un guichet unique pour l'optimisation de leurs campagnes de communication globales, aussi bien sur supports digitaux que sur supports physiques

#### **Quel est l'impact de la restructuration menée en 2018 sur les effectifs ?**

- Les effectifs à fin 2018 intègrent seulement 85 départs dans le cadre du PSE mais n'intègrent pas les 929 départs réalisés en 2018 qui seront sortis des effectifs inscrits après le règlement de leurs indemnités en 2019



Catégorie	2018	2018 en intégrant les départs du PSE
Commerciaux télévendeurs	849	684
Commerciaux terrain	1 325	960
Relation Clients	343	244
IT - R&D	364	329
Autres	1 439	1 174
<b>TOTAL</b>	<b>4 320</b>	<b>3 391</b>

#### Avez-vous donné une prime de fin d'année dans la cadre de l'annonce de fin d'année du gouvernement ?

- Pour les salaires fixes inférieurs à 30 000 euros, 400 euros par employé ont été versés en janvier et cela concerne environ 400 personnes dans l'entreprise

#### Est-ce que Solocal va être touchée par la taxe sur les GAFAs ?

- Nous sommes très vigilants sur le sujet et travaillons avec les autorités compétentes de façon à ce que les entreprises qui, comme Solocal, payent l'impôt en France ne soient pas doublement imposées

#### Êtes-vous touchés par la nouvelle taxe pour les sites de diffusion de contenus audiovisuels (taxe dite « Youtube ») ?

- On estime que Solocal n'est pas concerné. C'est pour nous une activité secondaire. Cela concerne les sites de diffusion de contenus audiovisuels comme Netflix ou Youtube

#### Combien avez-vous d'impôts différés à fin 2018 ?

- Nous avons activé 27 m€ d'Impôts Différés Actifs sur les reports déficitaires de 2018 et la position nette d'Impôts Différés Actifs au 31 décembre 2018 est de 75 m€

#### Quel sera l'impact de la nouvelle norme IFRS 16 sur les comptes de Solocal ?

- Application au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Reconnaissance au bilan de tous les engagements de location (principalement le siège social de Solocal de Boulogne), pour les contrats de moins de 12 mois, reconnus jusque-là en engagements hors bilan
- Reconnaissance au passif d'une dette de location (loyers futurs résiduels actualisés) en contrepartie d'un droit d'usage inscrit à l'actif en immobilisation amorti sur la durée du contrat
- Impact de c. +105 à 115 m€ au bilan (en dette financière au passif et en droit d'usage à l'actif) au 01/01/2019
- Les charges de loyers, intégrées en charge externe dans l'EBITDA, sont retraitées du fait de l'application d'IFRS 16 en charges financières au titre du remboursement de la dette financière comptabilisée et en dotation aux amortissements au titre du droit d'usage de la période
- Impact de c. +15 m€ en EBITDA au 01/01/2019
- L'impact de l'application de cette norme est peu significatif sur le résultat d'exploitation mais impacte négativement le résultat de l'ordre de -4 m€

- Cette norme n'est pas à prendre en compte dans le calcul du levier financier pour le coût de notre dette (définition spécifique à la documentation obligataire)
- Pas d'impact sur la trésorerie de l'entreprise
- L'objectif de croissance modérée de Solocal de l'EBITDA récurrent (activités poursuivies) par rapport à 2018 n'intègre pas l'impact IFRS 16 (à norme comptable constante)

**A quelle date se tiendra votre prochaine Assemblée Générale ?**

- Le 11 avril dans les locaux de notre siège social, 204 rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt

**Les comptes 2018 et le Document de référence sont-ils publiés sur le site de Solocal ?**

- Le rapport d'activité et les annexes 2018 sont disponibles sur le site solocal.com
- Le document de référence sera publié avant l'Assemblée générale. D'un point de vue réglementaire, nous devons déposer ce document de référence avant fin avril auprès de l'AMF

<sup>1</sup> Activités poursuivies